

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

Séance du 29 juin 2020

L'an deux mille vingt

Et le vingt-neuf juin à 21 heures

Date de la convocation : 22/06/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou
Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°44-2020

Vote du Budget primitif – Service Assainissement. - Exercice 2020

Madame RAMONDENC Viviane, adjoint aux finances, présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2020 du service Assainissement préparées par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **Adopte** le budget primitif – service Assainissement pour 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :
SECTION D'EXPLOITATION

	MONTANT
DEPENSES	74 401 euros
RECETTES	74 401 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

	MONTANT
DEPENSES	261 556 euros
RECETTES	261 556 euros

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

- ✓ Le budget primitif – service Assainissement pour l'exercice 2020 est annexé à la présente délibération

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

